

La Lettre d'INFORMATION de la MAIRIE de MALVEZIE

1^{ER} MAI 2018- N°12

Comme chaque année, suite au vote de son budget, l'équipe municipale essaye de dresser à la population un petit bilan clair et précis de l'exercice écoulé et un tableau des perspectives des années à venir.

2017 a d'abord été pour notre petite commune une année de relative pause dans les investissements. Elle a permis principalement de terminer l'opération de l'Ecole, source aujourd'hui de revenus pour notre collectivité.

2017 a aussi été une année d'Elections Présidentielles avec pour chacun d'entre nous des conséquences diverses.

Pour nos communes rurales, ce sont beaucoup d'inquiétudes supplémentaires qui se sont faits jour. La confirmation du désengagement croissant de l'Etat, la suppression brutale des contrats aidés, la poursuite pour beaucoup de communes de la baisse des dotations, la suppression annoncée de la taxe d'habitation et le manque de clarté sur ses compensations, ont été autant de sujets polémiques.

2017 a confirmé aussi les incertitudes liées à l'avenir de nos partenaires institutionnels.

Vous le voyez au fil de nos bilans, pour mener à bien nos projets, seule, notre commune ne disposerait pas des finances nécessaires. Nous avons pour ceci deux interlocuteurs privilégiés.

L'Etat par le biais de ses dotations diverses nous aide tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Départemental enfin est un pilier pour nos petites communes. De par l'étendue de ses compétences (social, voirie, transports, collèges, services de secours, etc...), il constitue notre principal partenaire quotidien.

L'incertitude sur le devenir de notre Conseil Départemental appelé peut-être à disparaître au profit d'une métropole toulousaine géante aux objectifs bien éloignés du quotidien de nos petites communes rurales ne pourrait à terme que mettre en question l'avenir même de nos communes.

Les exigences budgétaires imposées aux collectivités amenant progressivement à l'asséchement de leurs ressources, la remise en cause de l'échelon départemental, vont transformer nos municipalités en instances de gestion et leur ôter à terme toute possibilité de projet. Dans ce cadre là, qui souhaitera dans l'avenir s'occuper de nos communes ? Aura-t-on encore des volontaires pour constituer des conseils municipaux ?

2017 enfin, a été aussi l'année de mise en place concrète de nos nouvelles communautés des communes. Chez nous, la Communauté des Communes Pyrénées Haut-Garonnaises n'a pas eu une tâche facile. Sur le plan réglementaire, technique, financier, c'est un travail énorme qu'ont entamé nos élus. Pour nos administrés, la fusion de nos trois cantons aux profils et modes de gestion jusqu'ici si différents, se traduit surtout pour le moment par une hausse de la fiscalité (+3 % encore en 2018) hélas inévitable face aux déficits budgétaires constatés.

En parallèle, des projets fédérateurs nouveaux sont en train de se concrétiser.

Le futur Syndicat Mixte Ouvert des stations de montagne de la Haute-Garonne pour lequel nous venons de délibérer, associera le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG). Il aura pour objectif de redynamiser les stations de Superbagnères, du Mourtis et de Bourg d'Oueil, confrontées comme l'ensemble des stations du massif Pyrénéen à des problèmes de développement et d'adaptation au changement climatique mettant en danger leur équilibre économique et financier.

Ce syndicat essaiera de mettre en œuvre un projet de territoire garant de la pérennité des stations et des emplois locaux qui en dépendent, de favoriser l'attractivité et le rayonnement des sites concernés et de contribuer plus généralement au développement de l'offre touristique dans le sud de la Haute-Garonne.

Enfin le Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées pour lequel nous devrions avoir à délibérer prochainement fait lui aussi partie de ces projets porteurs d'une nouvelle dynamique. Cet instrument de mise en valeur et de protection de nos espaces, se voudra être aussi un outil de développement économique de notre région. Par le gain de notoriété et de financements qu'il apportera, il constitue une fabuleuse opportunité pour notre territoire.

Incertitudes, espoirs... Notre petite commune à l'instar de beaucoup de communes rurales navigue entre ces écueils. Avec un PLU contraint ne laissant que peu de place à de nouvelles constructions, et un cœur de village avec beaucoup de maisons à vendre, dont certaines en mauvais état, nous n'avons pas d'autres alternatives que d'essayer de rendre MALVEZIE, avec nos moyens, encore plus agréable et « attractif » si c'est possible.

Nos projets déjà réalisés ou à venir, réfection de tous nos réseaux, rénovation de certaines rues, amélioration, aménagement et mise aux normes des bâtiments communaux, n'ont pas d'autre but. La montée en débit de la connexion internet pilotée par Haute-Garonne Numérique est aussi un élément incontournable. Pour ne pas se dépeupler, notre village doit donc AGIR.

Nous disposons encore d'une réserve financière confortable. Sachons l'utiliser à bon escient tant que nous en avons encore les moyens.

L'année 2017

La vie communale

Notre village, hélas, a connu quelques disparitions cette année. C'est ainsi que nous ont quitté Jean-Pierre SERVAT, Jean-Marie BOLO, Mme VIVOT et Mme TIGNOL. Que leurs familles trouvent encore ici l'expression de toutes nos pensées.

Christelle COURET de son côté accueillait une petite Léonie. Toutes nos félicitations aux parents et grands-parents.

Le Comité des Fêtes dont le bureau a été reconduit à l'identique pour 2018 s'est chargé d'organiser pluisieurs manifestations.

PRESIDENT: M. SOUS Julien, TRESORIER: M. SOUS Benoît,

SECRETAIRE: M. VIGNOLLES Anthony.

Le repas du Brandon du 17 juin a ainsi permis à une centaines de personnes de se retrouver dans la joie et la bonne humeur.

La fête locale qui s'est déroulée les 7, 8 et 9 juillet, a proposé, malgré une météo bien capricieuse, un programme musical riche et varié avec deux soirées disco, un orchestre réputé et un repas organisé cette année à la Salle des Fêtes.

Enfin le 25 février dernier, c'est une garbure préparée de main de maître par M. Christian TOUZAN, qui a regroupé plus de 120 convives.

A côté des différentes cérémonies du souvenir qui se veulent autant d'occasions de rassembler notre population (11 novembre, 8 mai, dimanche de la Fête), la Municipalité en collaboration avec le Comité des Fêtes a renouvelé le repas partagé de fin d'été qui a réuni dans la convivialité 75 habitants du village.

Enfin à l'occasion des fêtes de fin d'année, le jeudi 28 décembre a été organisée toujours en collaboration avec le Comité des Fêtes une soirée avec spectacle suivi d'un goûter et d'un apéritif dînatoire. Des cadeaux y ont été remis à nos aînés-électeurs de la commune de plus de 70 ans (12 colis) et aux enfants de moins de 10 ans (40 paquets).

Le Comité vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le prochain brandon (fendage prévu le 26 mai) qui aura lieu cette année le 16 juin avec le traditionnel repas.

La fête dont vous recevrez bientôt le programme, se déroulera les 6, 7 et 8 juillet.

Dans un petit village comme le nôtre, préserver tous ces petits moments de partage reste capital au maintien des liens qui nous unissent. MALVEZIE grâce au bénévolat de quelques-uns parvient encore à cultiver ces liens. Encore merci pour votre participation et encore merci à tous ceux qui au sein du Comité mais aussi à côté oeuvrent tout au long de l'année pour la réussite de ces animations.

Un village vivant, agréable se doit aussi d'être correctement entretenu. La taille de notre village, l'état pas toujours satisfaisant de sa voirie, la surface d'espaces verts, le non recours aux produits phytosanitaires font de cet entretien une tâche quotidienne ardue.

C'est le rôle de notre agent municipal, Christophe AUTIER auquel nous confions aussi bien d'autres missions d'entretien de nos bâtiments par exemple. Notre Commune l'emploie ainsi à sa plus grande satisfaction avec Mme Marie-Gabrielle ROSSETTO, secrétaire de Mairie (4h30 hebdomadaires) et Mme Marie-Andrée ALLEMANE (2h de ménage hebdomadaires sur les bâtiments communaux). Merci encore pour leur implication et leur dévouement.

Le contrat aidé de M. Christophe AUTIER arrivant à son terme le 14 mai prochain, la question de son nouveau statut et de ses implications budgétaires était donc ouverte. Pour rappel, 20H par semaine correspondent à une somme de 13 000 € sur une année.

Nous venons d'apprendre que son éligibilité aux nouveaux contrats Parcours Emploi Compétence nous permettra encore pour la dernière année de bénéficier d'aides à hauteur de 60 %.

Beaucoup d'entre vous en fleurissant leur façade ou leur devant de porte participent à cet effort d'embellissement de notre village. Pour vous y aider, cette année encore, la Municipalité distribuera des bons d'achat de fleurs de 20 € utilisables chez PRADEL à Luchon et VALLON VERT à Saint-Gaudens. Vous pouvez d'ores et déjà les retirer à la Mairie ou auprès des conseillers.

De même, à l'époque des Fêtes de fin d'année, la mise en place de petits éclairages a pour seul but d'égayer un peu notre village. La pose fastidieuse de ces éclairages modestes et pourtant coûteux a nécessité auparavant l'année dernière 9 journées de révision complète de tous les supports. L'effacement des lignes du village et la reprise de l'éclairage public va être l'occasion de mener une réflexion sur la future installation de ces éclairages qui risquent de se retrouver pour beaucoup inadaptés aux nouveaux candélabres et aux nouvelles lanternes. Plusieurs options seront possibles : l'abandon pur et simple de ces équipements, de nouveaux achats, une redistribution des prises guirlandes sur tout le village ou au contraire l'étude de la mise en place d'éclairages sur quelques endroits plus ciblés de la commune (Place du Laouïs, entrées, Eglise, Cap de la Vielle, Mairie...). Si certains d'entre vous ont des idées sur le sujet, qu'ils n'hésitent pas à nous les faire partager.

L'action municipale

Le Conseil Municipal a d'abord été sollicité au niveau des travaux.

Comme nous l'avons dit plus haut, 2017 a d'abord permis à la Municipalité de finaliser l'opération de rénovation de l'Ecole. Avec la réfection du système d'assainissement, c'est une grande partie du bâtiment qui aura été rénovée avec l'aide de l'Etat (par le biais de la DETR) et du Conseil Régional. Des travaux supplémentaires de finition ont été menés en régie sur ce bâtiment par notre employé municipal et plusieurs conseillers. Ils ont permis de réaliser la peinture de l'ensemble des 21 paires de volets, l'isolation du plancher de l'entrée d'un appartement, la pose de bordures ciment dans la cour, la reprise des pelouses, etc...

Du côté des chemins, le Chemin de Rechious a été entretenu et pour partie grâce à l'intervention du broyeur de M. Jean-Pierre MONTIES. Le Chemin d'Aries a été en partie rouvert et devra être repris cette année.

Notre employé a réalisé cet hiver l'élagage de plusieurs noyers dont l'emprise en partie sur la voirie ou sur des bâtiments commençait à poser problème.

Les projets 2018 qui vous sont présentés plus loin ont nécessité aussi notre présence assidue à de nombreuses réunions. MM. SANS et RENALIER notamment, ont ainsi participé à de multiples rendez-vous auprès du SDEHG, du SMEA ou d'entreprises diverses, ici ou à Toulouse.

Au niveau du Conseil Municipal, de nombreuses délibérations ont concerné la Communauté des Communes. La marche forcée de fusion de nos intercommunalités impliquant d'incessants ajustements réglementaires, nos Communes sont systématiquement consultées pour approuver de nombreuses décisions communautaires.

C'est ainsi que le Conseil a du se prononcer sur la création du Syndicat Mixte ouvert des stations de montagne de la Haute-Garonne, l'acceptation de la prise de compétence optionnelle par la CCPHG « Politique de la Ville », l'acceptation de la prise de compétence optionnelle par la CCPHG « Création et gestion de Maisons de Services au Public », l'acceptation de la prise de compétence supplémentaire par la CCPHG « Adoption d'un plan climat air énergie territorial».

Suite au désengagement de l'Etat, le Conseil a aussi décidé d'adhérer au service d'application du droit des sols mise en place sur le territoire du PETR Pays Comminges Pyrénées.

D'autres décisions concernent plus particulièrement nos administrés.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au nouveau dispositif d'aide

au transport des personnes âgées mis en place par le Conseil Départemental.

Ce nouveau dispositif d'aide aux transports consistera à la mise à disposition de la personne éligible (âgée de 65 ans et plus, résidente de la commune et non-imposable) de 24 trajets gratuits au maximum par an sous forme de bons. Ces bons édités par le Conseil Départemental, seront à retirer préalablement auprès de la Mairie. Les coûts de transport seront ensuite pris en charge par le Conseil Départemental et la Commune.

D'autres encore permettent à notre Commune de faire preuve de solidarité en versant 500 Euros sur le compte de la Croix Rouge afin de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma.

L'année 2018

Le budget 2018

Pour établir son budget 2018, le Conseil Municipal a d'abord étudié le 24 mars 2018, les Comptes Administratifs 2017, qui constituent le bilan comptable de l'année civile écoulée.

L'année 2017 qui a permis principalement en investissement de solder l'opération de l'appartement de l'Ecole et la réalisation de l'assainissement du bâtiment, se termine donc avec un résultat de clôture de **220 558,84 euros** au 31 décembre 2017. Ce résultat important malgré le rythme soutenu des investissements et travaux ces dernières années est dû essentiellement à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et au maintien à un bon niveau des recettes de fonctionnement (maintien global des dotations).

Ces Comptes peuvent se résumer grâce au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat reporté E-1		203 702,53	-104 699,09		
Opérations exercice 2017	62 676,63	111 761,03	71 025,14	143 676,14	133 881,77
TOTAUX	62 676,63	315 463,56	175 904,23	143 676,14	133 881,77
Résultat de clôture		252 786,93	-32 228,09		

La construction du budget 2018 s'est ensuite faite au regard de deux principaux facteurs : nos ressources et nos dépenses de fonctionnement et nos projets d'investissement.

Le FONCTIONNEMENT

La Section FONCTIONNEMENT du budget se révèle d'année en année régie par des constantes financières :

- D'un côté des dépenses contraintes et maîtrisées (de l'ordre de 60 000 €), correspondant aux frais « quotidiens » de la Mairie, achats divers, énergie, salaires, etc...
- De l'autre des **recettes** elles aussi, pour le moment, à peu près constantes (environ 110 000 €) composées du produit des Impôts, des Dotations de l'Etat et des loyers communaux.

Seuls changements prévisibles cette année et non des moindres : l'incertitude sur le futur statut de notre employé communal, Christophe AUTIER, jusqu'ici en contrat aidé, l'inscription de l'emprunt contracté auprès du SDEHG pour les travaux d'effacement qui équivaudra à une annuité de l'ordre de 5 500 €.

Du côté des subventions, les aides 2017 ont été reconduites pratiquement à l'dentique :

- Comité des Fêtes de MALVEZIE : 2 000 €

- Foyer Rural des Frontignes : 400 € (subvention Journée de la Laine 2017)

- SPA: 100 €

Collège de la Barousse : 100 €
Fondation du Patrimoine : 55 €

L'INVESTISSEMENT

Du côté des INVESTISSEMENTS, l'exercice 2018 sera principalement consacrée à la réalisation de trois opérations pour certaines financièrement lourdes:

- le début de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques du cœur du village,
- le lancement de la construction de l'atelier municipal,
- la restauration de deux objets sacrés de notre église.

Les travaux d'effacement des réseaux devraient débuter cet automne. Leur montant global atteindra la somme importante de 550 000 € avec un coût pour la commune d'environ 130 000 €. Leur financement pour la part communale se fera sous deux formes :

- <u>pour la partie réseaux électriques et éclairage (441 000 € de travaux)</u>, largement aidée par le SDEHG, la commune aura recours à un emprunt auprès du SDEHG pour un montant approximatif de 60 000 € sur 12 ans;
- pour la partie réseaux téléphoniques (109 000 € de travaux), beaucoup moins subventionnée (20% du Conseil Départemental et 8 € par mètre linéaire de Orange), la commune utilisera l'autofinancement pour financer sa part résiduelle (de l'ordre de 70 000 €).

A ces travaux, se couplera la réfection du réseau d'eau potable entièrement prise en charge par le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement.

La construction de l'atelier municipal dont le dossier de demande de subvention est encore à l'étude, devrait coûter environ 85 807 €HT. L'aide de l'Etat (40%) ayant d'ores et déjà été obtenue, si l'accord du Conseil Départemental (10%) est lui aussi donné, 42 903 € devraient rester à la charge de la Commune financés là aussi sur fonds propres.

Enfin la restauration du Christ en croix et de la statuette de St-Julien de l'Eglise pour un montant prévisionnel de 4 140 €HT devrait avoir un coût résiduel minime pour la Commune du fait de l'utilisation du solde financier de l'opération du Retable disponible auprès de la Fondation du Patrimoine.

Ces projets importants vont automatiquement entraîner une augmentation de nos investissements, sur les années 2018 et 2019, largement finançable grâce aux excédents dégagés ces dernières années.

Les décalages constatés entre les dépenses et le versement effectif des aides et subventions risquent néanmoins de peser lourdement sur la section Investissement en 2018 et 2019.

Après débat, malgré le montant des projets d'investissement prévus et les incertitudes liées aux mesures gouvernementales concernant la taxe d'habitation, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir encore pour 2018 les taux communaux appliqués depuis 2013.

Ce maintien des taux d'imposition se traduit donc par une nouvelle stagnation des produits attendus pour cette année 2018 pour la commune.

	TAUX APPLIQUES	Bases d'imposition	PRODUITS
	(inchangés depuis 2013) prévisionnelles		CORRESPONDANTS
Taxe d'habitation	habitation 13,25 149 800		19 849
Taxe foncière (bâti)	11,40	101 500	11 571
Taxe foncière (non bâti)	111,19	3 900	4 336
PRC	35 756		

Au bilan, le budget communal 2018 approuvé à l'unanimité peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT						
•	Dépenses :	326 895,09€				
•	Recettes:	326 895,09€		TOTAL DU BUDGET		
INVESTISSEMENT		•	Dépenses :	524 864,18€		
•	Dépenses :	197 969,09€		•	Recettes:	524 864,18€
•	Recettes:	197 969,09€				

Les projets 2018-2019

Plusieurs projets jusqu'ici à l'étude vont enfin se concrétiser en fin d'année. La réfection des réseaux électriques, téléphoniques et d'eau potable d'une grande partie du village et la construction d'un garage communal constituent les principaux dossiers qui vont être traités en 2018-2019.

Projet garage communal

La Municipalité, confrontée à des difficultés de stockage de l'ensemble de son matériel (tracteur, tondeuses, remorque, bétonnière, outillages divers, barrières, éclairages de fêtes, échelles, etc...), a entamé depuis deux ans une réflexion sur la construction d'un garage-atelier communal.

Dans le cadre de ce projet initialement étudié sur le terrain de M. VALLIERE, 3 propositions alternatives étaient finalement apparues. Deux consistaient en l'éventuel achat de deux maisons disposant d'une grange ou d'un hangar. Une autre consistait en la construction du garage à proximité immédiate de la Salle des Fêtes dans l'enceinte du parc.

C'est donc pour cette nouvelle solution localisée à l'arrière de la salle des fêtes à l'angle des propriétés DESJARDINS-LE ROY et NICOLAU qu'a opté le Conseil Municipal.

Cette solution aurait aussi pour principal avantage sa situation centrale dans le village à proximité immédiate de la Mairie et de la salle des Fêtes et permettrait ainsi de concentrer sur un même lieu nos principaux bâtiments communaux.

Pour des raisons de coût, le Conseil Municipal a opté pour une construction à structure bois d'une surface utile d'environ 78 m2 et a contacté pour une première étude chiffrée une entreprise spécialisée dans ce type de construction.

Après consultation, le Conseil Municipal a ensuite confié au Cabinet d'Architecture Christian Lefebvre l'ensemble des missions de suivi du chantier allant du projet de conception générale (PCG) à la réception des travaux (AOR) pour une somme de 6 500 € HT.

Compte-tenu du montant total des travaux estimé à ce jour à 85 807 € HT, un financement maximum a été demandé à la Sous-Préfecture dans le cadre de la DETR (40 %) et au Conseil Départemental (Contrat de Territoire 10 %). La part communale devrait donc s'élever à 42 903,50 € HT et les travaux devraient normalement être réalisés en 2018-2019. La part communale sera financée sur fonds propres.

Les consultations d'entreprises sous forme de marché adapté devraient prochainement débuter.



Travaux effacement réseaux électriques et téléphoniques

Ces lourds travaux de réfection de tous les réseaux dont nous avions déjà parlé l'année dernière ont hélas, du fait de leur couplage aux travaux sur le réseau d'eau potable, été repoussés à la fin de l'année 2018.

Ils permettront de traiter au final plus de 800 mètres linéaires de rues et constitueront l'un des plus gros chantiers du SDEHG dans notre région.

Ces travaux concerneront deux types de réseaux:

- la partie **Electricité et Eclairage Public** avec 90 % d'aide en Basse Tension et 80 % en Eclairage Public est très bien aidée et financée par emprunt auprès du SDEHG.
- la partie France Telecom est financièrement plus lourde car seulement subventionnée à 20 % sur le montant HT par le Conseil Départemental auxquels s'ajoutent une aide forfaitaire de 8 € par ml de tranchée. La part communale résiduelle sera financée sur fonds propres.

Ces travaux d'effacement seront entièrement compatibles avec le déploiement futur de la Fibre Optique projeté par le Syndicat Mixte Haute Garonne Numérique à l'horizon 2023-2025.

Les études complémentaires menées en 2017 par l'entreprise CASSAGNE ont fait apparaître des surcoûts conséquents dus principalement à quatre facteurs:

- la présence de rochers sur une bonne partie du village,
- la coordination des travaux avec le SMEA qui a entraîné certaines modifications de tracés et des plus-values,
- l'oubli par le SDEHG de certaines sections du chantier,
- le rajout par le SDEHG d'une marge de 10 % supplémentaire.

Afin d'optimiser les aides disponibles, la Municipalité a donc proposé au SDEHG de scinder le chantier en deux programmes qui seront menés successivement :

• <u>1ére phase en coordination avec le SMEA 31 démarrée dès 2018</u>: ceinture château-Cap de la Vielle-Boulangerie + Rue des Couteillasses et Arigot

Pour <u>la partie Electricité et Eclairage</u>, les travaux atteindront la somme de 321 831 € dont **43 979** € de part communale.

Pour <u>la partie télécommunication</u>, la part restant à la charge de la Commune est évaluée à **81 709** € (sur laquelle la Commune sera aidée à hauteur de 20 % et de 8 €/ ml de tranchée).

• <u>2ème phase prévue pour 2019:</u> Route Départementale (section Place du Laouïs-Château + section transformateur-Maison Caubère).

Pour <u>la partie Electricité et Eclairage</u>, les travaux atteindront la somme de 119 625 € dont **16 284** € de part communale.

Pour <u>la partie télécommunication</u>, la part restant à la charge de la Commune est évaluée à **27 500** € (sur laquelle la Commune sera aidée à hauteur de 20 % et de 8 €/ ml de tranchée).

D'autre part, la Municipalité a aussi sollicité le SDEHG afin qu'il mène l'étude de la rénovation des derniers éclairages de la commune non concernés par ces travaux.

A terme, c'est l'ensemble du village qui devrait être équipé en lampes économiques LED de 35 W avec abaissement de 50 % de 00h à 6h00 et une baisse de la consommation électrique d'environ 70 % qui est attendue. Pour rappel, le coût annuel de l'éclairage public dépasse d'une année sur l'autre la somme de 3 600 €.

Les habitants touchés par ce chantier ont reçu ou vont recevoir prochainement une convention de l'Entreprise CASSAGNE. Il est important de renvoyer <u>rapidement</u> cette convention signée. En cas de doute ou d'incompréhension, n'hésitez pas à contacter l'entreprise ou la Municipalité.

Travaux réseaux d'eau

Hormis sa section principale courant sous la Route Départementale, refaite il y a quelques années, le réseau d'eau potable de la Commune de MALVEZIE est en très mauvais état. Malgré les nombreuses interventions de RESEAU 31, les fuites restent récurrentes.

Le SMEA 31 disposant pour l'année 2018 d'aides spécifiques de l'Agence de l'Eau au titre de l'élimination des fuites des réseaux, la Commune de MALVEZIE a donc demandé à s'inscrire dans ce programme. Ayant par ailleurs lancé une opération d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, la Commune a reçu une réponse favorable pour la réfection de l'ensemble de ses réseaux.

Les travaux à la charge du SMEA 31 d'un coût d'environ 150 000 € HT concerneront la partie ancienne du réseau du « Château » au croisement de la Boulangerie soit la Rue d'Amplan, la Rue du Cap de la Vielle, la Carrère, la Rue des Courteillasses, Impasse de la Mairie, Impasse des Courteillasses, Impasse de l'Arigot, début de la Route de Vignaut, partie haute de la Rue des Marrascasses et Impasse de la Carrère. Ils concerneront la réfection de plus de 600 mètres de canalisation et de 35 compteurs.

Pour des raisons budgétaires, le SMEA et le SDEHG ont décidé que leurs travaux respectifs devraient au maximum recouvrir les mêmes tracés.

En conséquence, la rue du Goutet déjà traitée dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sera la seule rue non reprise au niveau du réseau d'eau.

La réalisation par le SMEA 31 de ce chantier est une opportunité pour la Commune qui disposera de réseaux neufs et sécurisés alors même que pour les trois années à venir le prix de l'eau va baisser en moyenne de 3,4 % par an pour les habitants.

Eau potable VIGNAUT

Le dossier de l'eau potable de nos hameaux est ancien et complexe.

Au terme de près de 4 années de nouvelles réunions et études menées en étroite collaboration avec le SMEA 31, la Municipalité a été informée qu'une solution partielle était enfin envisagée : la connexion du hameau de Vignaut au réseau communal de Malvézie.

Cette option maintes fois reportée du fait de son coût (de l'ordre de 350 000 €) est en effet remise à l'étude pour cette année 2018 avec pour objectif, une réalisation en 2019. La connexion de Vignaut se présentant comme plus simple et moins coûteuse que la connexion de Rechious, la Commission Territoriale 14 a décidé de l'inscrire prioritairement dans ces projets d'investissement.

Les études techniques et foncières devraient prochainement débuter afin de définir le tracé de la future conduite.

Les propriétaires fonciers des parcelles situées entre Malvézie et Vignaut en bordure du chemin communal risquent d'être consultés cette année. Ils ne doivent pas hésiter à interroger la Municipalité ou le SMEA en cas de doutes et dans tous les cas essayer de répondre <u>rapidement</u> aux courriers reçus.

Après l'autorisation d'utiliser l'eau de son puits obtenue par arrêté préfectoral du 8 mars 2018 par M. VAN LANEN, il demeurerait encore 3 maisons confrontées aux problèmes d'eau potable sur le hameau de RECHIOUS. La Municipalité va poursuivre ses investigations et contacts.

Grange LABARRE

Cette grange effondrée en juillet 2016 appartenant à la famille LABARRE est située Rue des Marrascasses.

Malgré les premiers contacts entrepris par la Municipalité, la situation n'a pas évolué du fait notamment de problèmes de santé et de succession rencontrés par certains de ses propriétaires. Une nouvelle lettre va être prochainement envoyée aux propriétaires rappelant les propositions initiales de la Municipalité : soit un rachat après destruction du bâtiment au prix maximum de 15 € le m2 soit la destruction pure et simple après Arrêté de Péril.

Ecole

Une terrasse en bois sera aménagée afin d'assurer la protection des filtres du nouveau système d'assainissement.

La balustre du balcon en fer forgé de l'appartement de M. FONTAINE présentant des signes de faiblesse, une entreprise sera consultée pour devis.

Enfin, au terme des travaux du garage communal, le préau utilisé jusqu'ici par la commune, sera rendu aux locataires du nouvel appartement.

Salle des Fêtes

Afin de rendre plus fonctionnel « l'appenti » de la Salle des Fêtes, la Municipalité projette de mener prochainement des travaux d'isolation des murs périphériques de ce local avec l'aide de M. DUQUERROY. Elle a déjà procédé à l'achat de deux plans de travail en inox qui y seront installés.

EGLISE-Restauration du Christ en Croix et de la statuette de Saint-Julien

Afin d'optimiser les financements obtenus auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'opération de restauration du Retable et non encore utilisés, un nouveau dossier de demande d'aide concernant deux objets sacrés du XVIIème siècle, un Christ en Croix et une statuette de Saint-Julien, a été transmis à la Fondation. Les travaux de restauration de ces deux objets évalués à 4 140 € HT devrait finalement avoir un coût résiduel peu important pour la Commune et être finalisés en 2018.



Voirie-Pool routier 2018-2019

La Commune dispose encore d'une enveloppe disponible d'environ 37 000 € sur son pool Routier.

Compte tenu des travaux d'effacement qui impacteront plusieurs rues du village, il est indispensable de réserver des fonds pour l'année 2019.

Néanmoins plusieurs chantiers pour certains urgents viennent d'être réalisés pour 2018.

Rue d'Amplan, au niveau du jardin de la maison Audouan, un enrochement vient de remplacer le mur de soutènement de la route en mauvais état.

Rue du Goutet, l'entreprise LARQUE est en train de reconstruire le mur du jardin CAUBERE en voie d'écroulement.

Enfin deux portions de rigoles viennent d'être reprises Rue des Courteillasses et au niveau de la Mairie. Ces travaux devraient atteindre un total de plus de 18 000 €.

Enfin, Le Conseil Départemental a mené des travaux d'élargissement de la chaussée et de renforcement de l'accotement sur la D9 entre le carrefour des 7 Molles et la limite séparative Génos-Malvézie.

En ce qui concerne le Croisement du Moulin des Sept Molles, le Conseil Départemental ayant réalisé les achats de terrain, les travaux de dégagement de visibilité devraient normalement voir le jour d'ici à la fin de l'année.

Défense Incendie

La réfection du réseau d'eau potable de la Commune pouvait laisser envisager la remise aux normes des poteaux incendie en place. Après avis du SMEA et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), cette solution ne sera pas techniquement envisageable du fait de la capacité insuffisante de notre réservoir d'eau potable.

Après nouveau contact avec le SDIS, une étude en vue de la réalisation d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) va donc être lancée.

Elle devrait se traduire par la mise en place dans le village d'une réserve incendie de 120 m3 pour laquelle la Commune ne dispose pas encore à ce jour de terrain.

INFOS DIVERSES

Accès INTERNET

Dans le cadre du Plan France Très-Haut-Débit qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en Très-Haut-Débit d'ici 2022, c'est-àdire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations, le Conseil Départemental de la HAUTE-GARONNE a créé avec les Communautés d'Agglomération Le Muretain, le SICOVAL et les 14 Communautés des Communes du Département, le Syndicat Mixte Ouvert HAUTE-GARONNE NUMERIQUE.

HAUTE-GARONNE NUMERIQUE est chargé de mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) dont l'objectif principal est à terme de déployer un **réseau de fibre optique** pour l'ensemble des 500 000 habitants des 549 communes concernées et ceci pour un coût de 500 Millions d'euros.

En attendant le déploiement généralisé de la fibre optique à partir de 2019 (d'ici 2023 pour notre commune) et afin de permettre aux habitants de MALVEZIE actuellement desservis par le WIMAX de voir leur débit rapidement augmenter, HAUTE-GARONNE NUMERIQUE a opté pour une solution **transitoire** de montée en débit par réseau hertzien dite **4G fixe**.

Cette solution utilisant les ondes radio depuis l'antenne-relais déjà en place devrait permettre à nos habitants d'atteindre le débit de 30 Mb/s soit une amélioration sensible par rapport au WIMAX et ses 4 Mb/s.

Cette technologie demandera à chaque abonné l'installation d'une antenne de réception radio et d'une box-internet adaptées dont les frais d'installation seront pris en charge par HAUTE-GARONNE NUMERIQUE.

Pour les habitants déjà abonnés, le changement des équipements en place sera aussi réalisé aux frais de HAUTE-GARONNE NUMERIOUE.

Enfin pour les personnes désireuses de souscrire un nouveau contrat, il est nécessaire au préalable de contacter l'un des fournisseurs d'accès suivants :

ALSATIS 09 70 247 247 (appel non surtaxé) ou sur <u>www.alsatis.com</u> OZONE 09 73 01 1000 (appel non surtaxé) ou sur <u>www.ozone.net</u>

La mise en place de cette technologie dite « 4G Fixe » devrait être effective d'ici la fin de l'année 2018.

ADRESSE CONTACTS MAIRIE

La Mairie a changé d'adresse de messagerie. La nouvelle adresse est : <u>mairie.malvezie@ozone.net</u>

Une boîte aux lettres a été installée à la Mairie sous le porche Impasse de la Mairie. Vous pouvez aussi appeler le 05 61 79 62 25 et en cas d'urgence le 07 80 38 77 70.

UTILISATION des CONTAINERS POUBELLES

Dernièrement encore, un aspirateur et des chutes de parquet flottant ont été trouvés dans les containers poubelles du village dédiés aux ordures ménagères. Les appareils électroménagers, les restes de chantier doivent être amenés à la déchetterie.

ENOUETE PUBLIQUE PLAN de PREVENTION RISQUE SECHERESSE

Notre commune a été par le passé concernée par les phénomènes de retrait et gonflement des sols argileux et a été déclarée sinistrée au titre des catastrophes naturelles. A ce jour, on évalue à plus de 10 milliards d'euros le coût cumulé des sinistres « sécheresse » indemnisés sur les 8500 communes reconnues en France depuis 1989.

Ces indemnisations conséquentes reposant sur la solidarité nationale, l'Etat a décidé de mettre en place des Plans de Prévention du Risque Sécheresse (PPRS) avec pour objectif de réglementer les modes constructifs dans les zones susceptibles d'être touchées par le risque de retrait-gonflement des argiles.

Une fois approuvé, ce PPRS sera annexé à notre PLU et deviendra une servitude opposable. Il concernera essentiellement les constructions nouvelles de maisons individuelles pour lesquelles il prescrira différentes mesures (étude géotechnique sur l'ensemble de la parcelle déterminant un ensemble de mesures structurales).

Une partie de notre commune est située dans une zone moyennement exposée et à ce titre est concernée comme toutes les autres communes du « Territoire 12 » par l'enquête publique qui se déroulera du 28 mai 2018 au 29 juin 2018. Durant cette période chaque intéressé pourra consulter à la Mairie de SAINT-GAUDENS ou à la Mairie de MALVEZIE (le mardi de 13h30 à 18h) l'ensemble des pièces du dossier (présentation, règlement, carte de zonage) et s'il le souhaite consigner ses observations sur un registre placé à cet effet.

Ce dossier sera aussi consultable sous forme dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat de la Haute-Garonne : www.haute-garonne.gouv.fr à la rubrique « Publications/Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale/ Risques naturels et technologiques ».

A l'issue de cette enquête publique, la Commission d'Enquête transmettra un rapport à M. le Préfet de la Haute-Garonne qui statuera ensuite sur l'approbation du PPRS.

GARDE-CHASSE

BOITE à LIVRES

La boîte à livres installée à la Mairie est libre d'accès. Consultez, empruntez, déposez, gardez si vous voulez....

FLEURISSEMENT ET ENTRETIEN DU VILLAGE

Le principe des bons de commande lancé en 2015 est reconduit en 2018.

Toute personne résidente du village désireuse de fleurir son devant de porte, pourra donc retirer jusqu'au 15 juin en Mairie un bon d'achat de fleurs de 20€ offert par la Municipalité et se présenter auprès des pépiniéristes désignés. Ce bon constituera une petite incitation pour les personnes qui acceptent de participer au fleurissement et à l'embellissement du village.

CEREMONIE du 8 MAI

La population est cordialement invitée à la Cérémonie du 8 mai qui se déroulera à 12h00 à la Place du Laouïs et qui sera suivie d'un apéritif offert par le Municipalité.